



Février 2017



www.roke-lez-beaupre.fr

ROCHE INFOS

Bulletin d'information

Municipalité de Roche-Lez-Beaupré

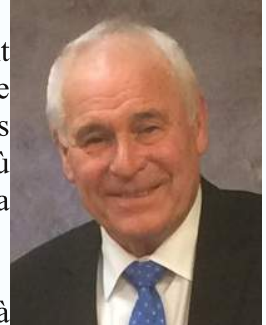
**Horaires d'ouverture
du secrétariat de mairie :
du lundi au vendredi de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 12h**



Mot du Maire

Chers Rochoises et Rochois,

L'hiver et le froid se manifestent rigoureusement dans notre région; cependant les quelques jours de neige n'ont pas apporté de trop grandes perturbations. Nous avons veillé à intervenir le matin très tôt dans la mesure où la neige était annoncée, l'AFU des Savoyardes restant la priorité n°1 avec les écoles.



Les travaux d'investissement 2017 seront soumis à un débat budgétaire puis votés en conseil municipal du 13 mars.

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'un examen attentif afin de les maîtriser au mieux, notamment les charges énergétiques (chauffage, électricité). Plus nous réduirons les dépenses de fonctionnement plus nous pourrons consacrer des sommes importantes à l'amélioration du quotidien des Rochois en investissant dans les nouveaux projets.

La baisse des dotations et des subventions reste préoccupante et le budget 2017 sera restreint car la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) enregistre encore une baisse de 5% et l'attribution compensatoire de la CAGB pour les transferts de compétences une baisse de 22%.

Ces projets restent notre objectif tout en ayant une maîtrise raisonnable de notre fiscalité.

*Le Maire,
Jacques KRIEGER*

Dates à retenir

- Mercredi 1er février : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Samedi 18 février : **marché des producteurs** Place Pasteur de 8h30 à 12h
- Lundi 13 mars : **Conseil municipal**, à la mairie à 19h

Conseil Municipal du 16 janvier

A l'ouverture de la séance, le Maire accueille Mme Christine Grenier et Mr Alain Charpy, nouveaux conseillers municipaux, venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée en Préfecture pour les élections 2014. Leur intégration permet de fonctionner avec un conseil municipal complet.

Emprunt budget annexe service assainissement :

Un emprunt de 300 000 € sur 15 ans sera réalisé pour les travaux d'assainissement 2016-2017.

Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du presbytère et l'extension de la cantine :

Le Conseil est favorable au choix de Mr Djamel ZIOUA, architecte, pour la conduite de la rénovation du presbytère.

Entretien éclairage public :

Le Conseil décide de confier à la Sté SPIE l'entretien de l'éclairage public de 2017 à 2020 pour la somme de 7260 € HT/an.

AD@T Agence Départementale d'Appui aux Territoires :

Le Conseil décide d'adhérer à l'agence départementale nouvellement créée pour assurer la maintenance informatique des logiciels professionnels de la mairie.

Subvention exceptionnelle pour les 20 ans du Jumelage italien :

Né en 1997, le jumelage de Roche avec Santa-Brigida (Italie) fête ses 20 ans. Le Conseil accorde une subvention de 3000 € pour recevoir nos jumeaux les 19-20-21 mai 2017.

Informations touristiques dans le village :

La mise en place d'informations touristiques le long de la vélo-route a remporté un beau succès. Le Conseil accepte la pose de 6 nouveaux panneaux pour signaler l'histoire de certains bâtiments communaux.



Travail des commissions

Commission communication

Mise à jour du site internet de la Commune suite à la nomination de deux nouveaux conseillers et au changement d'attributions.

Commission finances

Un débat budgétaire aura lieu courant février pour le vote final du budget 2017 par le Conseil le 13 mars.

Commission voirie

Voir article sur le désherbage p.12.

Commission vie associative

Une réunion organisée le 10 janvier a permis de faire état des problèmes rencontrés et de connaître les souhaits des dix associations présentes comptant 1300 adhérents, licenciés ou bénévoles : défaut d'insonorisation des salles du bâtiment des docteurs Piquard, souhait de la tenue d'un forum des associations etc.

Deux nouveaux conseillers

Après les décès de Joël JOSSO en 2015 et de Jacqueline MENETRIER en 2016, le Conseil municipal ne comptait plus que 17 membres.

Aussi, en vertu du code électoral se rapportant aux élections au scrutin de liste, ce qui était le cas de la commune de Roche en 2014, les personnes décédées sont remplacées par les candidats suivants sur la (ou les) liste(s) sur laquelle (ou lesquelles) figuraient les disparus.

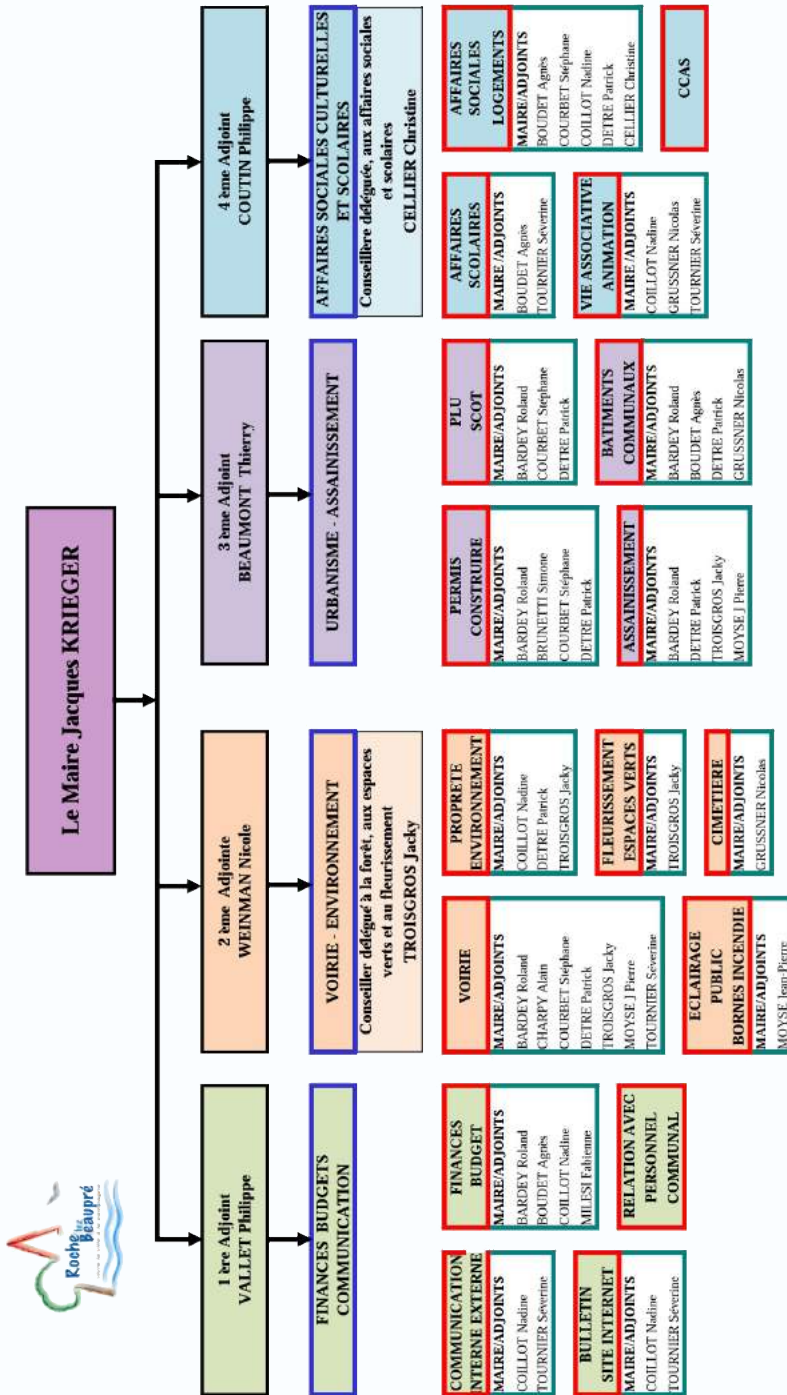
C'est pourquoi deux nouveaux conseillers, candidats sur la liste "Roche Avenir", ont été officiellement installés lors de la réunion du Conseil municipal du 16 janvier 2017.



Christine GRENIER et
Alain CHARPY, figurant
respectivement aux 16ème et
17ème positions sur cette liste,
rejoignent donc l'équipe
communale.



Voici le nouvel organigramme de la commune :



Le marché des producteurs

Les marchés du Grand Besançon : du producteur au consommateur

Comme pour les années précédentes, le marché des producteurs sera présent de 8h30 à 12h à Roche le troisième samedi du mois, place Pasteur et à Thise le premier samedi du mois.

Légumes locaux, comté, fromage de chèvre, charcuterie et bien d'autres ... !
Venez nombreux !

Pour 2017, voici les dates à noter sur vos calendriers :

- Samedi 18 février
- Samedi 18 mars
- Samedi 15 avril
- Samedi 20 mai
- Samedi 7 juin
- Samedi 15 juillet
- Samedi 19 août
- Samedi 16 septembre
- Samedi 21 octobre
- Samedi 18 novembre
- Samedi 16 décembre



Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2017, 14 communes sont venues rejoindre le Grand Besançon. Il y a donc aujourd'hui 58 communes adhérentes au service ADS (Autorisations du Droit des Sols). Ces changements ont conduit à une réorganisation des secteurs et permanence du service ADS.

La permanence du secteur Est a toujours lieu à la mairie de Roche-lez-Beaupré, mais ses horaires ont été modifiés comme suit :

**le mercredi de 14h à 17h
(sauf le 1er mercredi du mois).**

Autorisation de sortie du territoire

Depuis janvier 2013, l'autorisation de sortie du territoire n'était plus exigée lorsqu'un mineur quittait la France. Un mineur pouvait donc voyager hors du pays simplement muni, selon les cas, de sa carte d'identité ou de son passeport



Les autorités françaises ont décidé de rétablir l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Cette mesure concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme et protéger les mineurs qui partent vers des pays en guerre, la loi a donc établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire des mineurs.

Ce dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2017.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire qui précisera les mentions suivantes :

- les nom(s), prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom(s), prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

Cette autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Vous trouverez le formulaire en mairie ou directement téléchargeable sur internet (cerfa 15646*01).

Gestion de vos déchets

LES RECYCLABLES dans le bac de tri

EMBALLAGES PLASTIQUES

+ Nouveau



pots / barquettes / boîtes / sachets / films



bouteilles / bidons / flacons

EMBALLAGES METALLIQUES



acier / aluminium

PAPIERS



journaux / magazines
prospectus / catalogues
cahiers / feuilles
enveloppes

EMBALLAGES EN CARTON



boîtes
cartonnettes
briques alimentaires

MÉMO-TRI

CHEZ VOUS, TOUS LES
EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT

EN VRAC
pas dans
un sac

PAS
D'OBJETS
que des
emballages



BIEN
VIDER
inutile
de lever

AVEC
ou sans
BOUCHON

LE VERRE dans le conteneur à verre

EMBALLAGES EN VERRE

i Uniquement
des emballages

- NE PAS METTRE
vaisselle, céramique, pyrex, faïence,
vitre, miroir, poterie ou ampoule...



pots / bocaux / flacons / bouteilles



BIEN
VIDER
inutile
de lever

AVEC
ou sans
BOUCHON

LES BIODÉCHETS dans le composteur

DÉCHETS DE CUISINE, DE JARDIN

i Pour du compostage individuel
ou collectif, contactez le SYBERT
au 03 81 87 89 40 - compostage@sybert.fr

- NE PAS METTRE
viande, os, poisson, litière d'animaux



épluchures, coquilles d'œuf, filtres
à café, thé, feuilles, fleurs...



Pour tout changement dans votre contrat : déménagement, changement de taille de bacs, résiliation ... merci de contacter le service "Gestion des déchets" du Grand Besançon au 03 81 41 55 35.

EN DÉCHETTERIE

Toutes les déchetteries du SYBERT
sont accessibles aux habitants
du Grand Besançon



ENCOMBRANTS



MOBILIER



GROS
ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



ÉCRANS



DÉCHETS
DANGEREUX



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



BATTERIES



PILES ET
ACCUMULATEURS



CARTOUCHES
D'ENCRE



LAMPES



MÉTAUX



PAPIERS / CARTONS



TEXTILES
CHAUSSURES



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS / GRAVIATS



BOIS



VERRES

DÉCHETS VERTS : valorisez-les aussi dans votre jardin.
AUTRES DÉCHETS : contactez le SYBERT

MÉMO-TRI
LES BONS
RÉFLEXES
CHEZ VOUS

LES TEXTILES

dans le conteneur
à textiles



vêtements / linge de maison
chaussures (liées par paire)
petite maroquinerie

Pensez aussi au troc,
à la vente, au don
et à la ressourcerie.



même
USÉS ou
déchirés

dans un
SAC
FERMÉ

PROPRES
et secs



**NE PAS
METTRE**

Textiles souillés
(peinture, graisse...)

Une ressourcerie dans chaque déchetterie

Déposez ce qui peut être réparé ou réutilisé



meubles / appareils ménagers / vêtements
vélos / livres / jouets...

RETOUR MAGASIN



pires / batteries / appareils électriques,
électroniques / pneus / bouteilles de gaz
extincteurs / cartouches d'imprimante...



Privilégiez le retour en magasin spécialisé
ou en grande surface pour ces équipements usagés



MÉDICAMENTS

Retour en
pharmacie



Déchetteries gérées par le SYBERT
(Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets)



ACCÈS PAR BADGE - HORAIRES :
www.sybert.fr • 03 81 87 89 40

Pour tout autre renseignement :

- **Direction des déchets** - 94 avenue Clémenceau à Besançon de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Tél : 03 81 41 55 35 . Site Internet : www.grandbesancon.fr.

- **SYBERT** - 4 rue Gabriel Plançon, La City à Besançon de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tél : 03 81 87 89 40. Site Internet : www.sybert.fr.

La ludothèque : 2 ans déjà !



"La Toupie", ludothèque itinérante, assure depuis deux ans un service pour l'enfance en proposant une fois par mois une grande quantité de jeux mis à la disposition des petits.

C'est le premier mercredi de chaque mois que la ludothèque ouvre les portes de la salle Lumière créant ainsi un grand espace où les enfants peuvent jouer seuls, à plusieurs, encadrés par des adultes et découvrir ainsi de nouveaux jeux, créer et donner libre cours à leur imagination.

En 2016, indépendamment des classes de l'école maternelle, 18 familles différentes ont fréquenté cette ludothèque pour un total de 40 enfants : 33 de moins de 6 ans et 7 de plus de 6 ans.

Si l'on intègre les élèves qui fréquentent l'école maternelle, cela représente une moyenne de 50 enfants par matinée : 20 venant des familles et "nounous" rochoises et 30 des classes de maternelle. Quinze adultes sont régulièrement présents.

D'autre part, pour une modique somme, les enfants peuvent emprunter des jeux pour un mois. En 2016, une cinquantaine de jeux ont ainsi été prêtés.

Issue de l'association des Familles rurales, la ludothèque "La Toupie" est un plus pour le développement de l'imagination et de la sociabilité des enfants.



Prochains rendez-vous : le mercredi 1er février et le mercredi 1er mars, à la salle Lumière, de 9h00 à 12h00.

Voeux de la municipalité

Entre 150 et 200 personnes ont bravé le froid et le verglas le samedi 7 janvier pour venir aux vœux de la municipalité présentés par le maire.

Ce dernier a présenté le bilan de ce qui a été réalisé en 2016 et ce qui est projeté pour cette nouvelle année. Il a aussi remercié toutes les associations tant sportives que culturelles et tous les bénévoles qui oeuvrent sur notre commune.

Tour à tour, un vice-président de la CAGB, le conseiller départemental de notre canton, un conseiller régional, l'un des sénateurs du Doubs et le député de notre circonscription ont présenté leurs vœux à la population.

Puis tout le monde a profité du buffet pour s'entretenir avec ses voisins, ses connaissances conférant, ainsi une grande convivialité à cette soirée.



Petite piqûre de rappel

De temps en temps, il est bon de rappeler que le bois de Roche n'est pas une déchetterie et que les déchets verts de nos jardins ne doivent pas y être déposés.

Si vous empruntez le chemin qui relie l'ancienne décharge à la rue des Vauressons en passant derrière l'AFU, vous avez la mauvaise surprise de marcher difficilement le long de tas de feuilles et de branches provenant de jardins (cf photo ci-dessous : les feuilles de lauriers mettront des années à se décomposer !).

Et depuis que les Andiers sont fermés pour cause de réfection, les fossés de la route de Beaupré sont aussi par endroits pris pour une déchetterie annexe !

Est-il si contraignant de remplir efficacement une remorque ou le coffre de sa voiture pour aller à la déchetterie de Marchaux ? Au mois de mai, nous aurons de nouveau la possibilité de retourner aux Andiers.

Que tous les Rochois fassent un petit effort pendant les quelques mois qui nous séparent du joli mois de mai et notre cadre de vie n'en sera que plus agréable. Merci d'avance pour cette prise de conscience et cette attitude de civisme envers tous.



Désherbage de la voirie communale

Dans le but de diminuer la contamination des eaux superficielles et souterraines et de maintenir la biodiversité, l'article 68 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 interdit le traitement des espaces publics avec des produits phytopharmaceutiques à compter du 1er janvier 2017. C'est également une mesure conservatoire vis à vis des agents manipulant ces produits.



Cette restriction répond aussi à une réglementation européenne se traduisant, en outre, par le retrait de plus de 250 substances (et donc davantage de formulations) du marché.

La Commune a anticipé cette disposition dès la campagne 2016 en n'utilisant que de l'anti-limaces, essentiel pour la protection des plantations florales du printemps, et en pratiquant un désherbage de la voirie soit de façon manuelle, soit avec du vinaigre dont l'efficacité limitée à un mois entraîne une répétition des traitements.

En 2017, la Commune va mettre en oeuvre ce plan en :

- établissant un diagnostic sur la place de la végétation spontanée, sur la compatibilité entre végétation et propreté ;
- classant les différentes zones de traitement en fonction des points d'eau, la nature des sols, de la pente.

Un logiciel informatique a permis, sur notre commune, d'identifier les risques pour l'environnement et la population : risque élevé sur 1 ha, et risque réduit sur 180 m², surfaces hors voirie.

Toutes nouvelles pratiques engendrent une formation des agents communaux et à l'adaptation du matériel utilisé.

Autres points de cette loi de 2015 : arrêt de la vente en libre-service de produits phytosanitaires aux jardiniers amateurs au 1er janvier 2017 et arrêt de toute utilisation au 1er janvier 2019.

UFCV



La sortie du mercredi revient avec l'UFCV. Dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis, l'UFCV vous propose : la visite de la caserne des pompiers de Besançon.

Mercredi 1er février 2017
de 13h30 à 18h00

Inscription auprès de votre centre de loisirs
UFCV de Roche-lez-Beaupré.

Culte : Paroisse de Beaupré

Samedi 4 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 5 février : à 10h30, messe à Chalèze

Mardi 7 février : temps de prière à Roche

Samedi 11 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 12 février : à 10h30, messe à Novillars

Dimanche 19 février : à 10h30, messe des familles à Thise

Samedi 25 février : à 18h, messe à Thise

Dimanche 26 février : à 10h30, messe à Chalezeule



ERN : Entente Roche Novillars

Samedi 18 février 2017 à 20h00

Salle municipale à Novillars

Loto géant

organisé par le club de foot de Roche-Novillars

De nombreux lots à gagner

Ouverture des portes à 18h30

Début des jeux à 20h00

*Réservations et renseignements au
06 03 95 26 37 ou 03 81 25 43 69
ou laboiteaquine2525@gmail.com*



La Renaissance

Très bonne participation des gymnastes lors du stage de gymnastique qui s'est déroulé les 28 et 29 décembre 2016, à la salle Lumière.

Six poussines, neuf jeunes et neuf aînées ont, pendant deux jours, sur le programme 2017 de la Fédération Sportive et Culturelle de France, évolué sur les différents agrès afin d'être prêtes pour participer aux compétitions qui commenceront au mois de février.



Merci à l'encadrement pour sa disponibilité et son dévouement.

Loisirs Club Rochois

Le 16 décembre dernier, 50 membres du Loisirs Club Rochois sont allés découvrir ou re-découvrir la magie de Noël en Alsace.

Tour à tour, ils ont flâné sur les marchés de Riquewihr et de Kaysersberg et ont pu également apprécier les belles décorations et illuminations de ces charmantes petites villes typiquement alsaciennes.



Pour certains, ce fut aussi l'occasion de découvrir les spécialités culinaires locales (choucroute, tarte flambée, baeckeofe, etc...)

Malgré le froid ambiant, les Rochois ont passé ainsi une agréable journée.

Bibliothèque

Durant tout le mois de février 2017, les lundis et mercredis de 15h45 à 18h30, le samedi de 11h à 12h et durant les vacances les lundis 20 et 27 février 2017, vous êtes invités au voyage dans un univers symphonique de couleurs grâce *aux pastels de Suzy Deschamps*. Emotion et sensibilité se dégagent grâce à la magie des pigments et pour partager la passion de l'artiste, n'hésitez pas à visiter son site atelier-de-suzy.fr



L'échange de **600 documents** a été fait : romans, documentaires, albums, bandes dessinées, CD et DVD, pour enfants, adolescents et adultes sont à votre disposition.

Atelier Ecriture Adultes : Jeudi 2 février 2017 de 17h à 19h.

Le Mardi des Mots : Mardi 7 février 2017 de 15h45 à 17h15

Club-Lecture : Jeudi 9 février 2017 de 18h à 19h30 : *Vos coups de cœur littéraires.*

Apéritif thématique : Jeudi 16 février 2017 de 18h à 19h30 : *Film de Patrick Boucard "Pékin : de Mao à Marco Polo".*



Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog bibliothequeroche.overblog.com.

Histoire de Roche : Vivre à Roche entre les deux guerres, témoignage de Mauricette Incerti (suite)



Et puis, il y avait le poulailler, fait de brique et de broc, avec des planches, un vieux lit. On avait une quarantaine de volailles nourries avec du blé cassé: poules, pintades, dindons, canards et oies. Je me souviens qu'avec mes sœurs et les enfants Gurnot, on cassait les œufs couvés pour voir les poussins, et cela avant la fin de la couvaison qui dure 21 jours. Quelle correction nous avons reçue ! Pour les oies, les œufs doivent être couvés 26 jours et la gestation du lapin, c'est 30 jours.

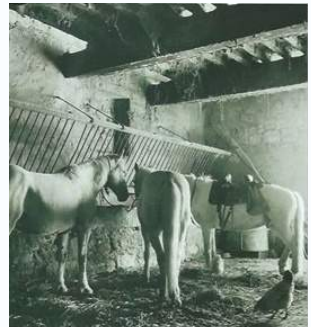
Un jour, une oie a disparu. On la revit quelques semaines plus tard, revenant avec un oison, puis d'autres suivirent. Elle avait couvé dans un tas de pierres dans la cour, et on ne l'avait pas vu ! Le long de la voie ferrée, il y avait un fossé dont l'eau se jetait dans Pissot ; et tous les oisons et leur mère furent entraînés par ce ruisseau et terminèrent dans le Doubs : on ne les revit jamais.

Dans le hangar, il y avait le blé et la paille ; le blé était vendu à Figard (le boulanger) et on en conservait une partie pour faire de la farine. Dans la grange, on mettait le blé en gerbes, le foin et le regain que les chevaux montaient avec leurs chariots. Un jour qu'on allait décharger une voiture de blé dans la grange, mon père a crié : « Ne bouge pas ! » Je me demandais pourquoi. Il a répété : « Surtout ne bouge pas ! » Il y avait effectivement une vipère rouge dans les gerbes. Elle a sauté de la voiture pour se retrouver dans la basse-cour où elle n'a pas fait long feu : les dindons l'ont aussitôt mangée !

A la cave, on stockait en silo les betteraves potagères et les pommes de terre en deux tas : les pommes de terre de consommation et la semence. Pour rentrer les betteraves, on utilisait un larmier à fleur de sol, tandis que les pommes de terre, on les descendait en sacs par l'escalier. Il y avait aussi des rayonnages où l'on stockait le vin que mon père achetait en tonneau et qu'il soutirait pour le mettre en bouteilles ; c'était du vin d'Algérie que mon père servait lorsqu'il y avait de la visite, parce que mon père ne buvait pas de vin. Il y avait aussi un tonneau de « piquette » : c'était du vin additionné d'eau et de sucre.

Il y avait encore un tonneau pour la choucroute que nous faisons nous-mêmes à partir des choux que l'on cultivait dans le potager et dans les champs de betteraves parce qu'il y avait toujours de la place, des gros choux blancs. Dans le tonneau, on mettait un lit de choux coupés avec le couteau à choucroute, une couche de sel et on recommençait avec le jus des choux. Ensuite, on mettait des feuilles de choux par dessus, une planche et une pierre pour tasser le tout.

A suivre ...



Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr